

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 16 MARS 2022 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2021, pour le budget principal.

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget principal qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	1 296 416.38 €
Opérations de l'exercice	9 457 452.54 €	9 799 548.21 €
TOTAUX.....	9 457 452.54 €	11 095 964.59 €
Résultats de clôture	/	1 638 512.05 €
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	9 457 452.54 €	11 095 964.59 €
Résultats définitifs	/	1 638 512.05 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	377 331.04 €	/
Opérations de l'exercice	3 019 038.18 €	3 316 582.87 €
TOTAUX.....	3 396 369.22 €	3 316 582.87 €
Résultats de clôture	79 786.35 €	/
Restes à réaliser	1 684 005.40 €	1 130 254.49 €
Totaux cumulés	5 080 374.62 €	4 446 837.36 €
Résultats définitifs	633 537.26 €	/

.../...

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		919 085.34 €
Opérations de l'exercice	12 476 490.72 €	13 116 131.08 €
TOTAUX.....	12 476 490.72 €	14 035 216.42 €
Résultats de clôture	/	1 558 725.70 €
Restes à réaliser	1 684 005.40 €	1 130 254.49 €
Totaux cumulés	14 160 496.12 €	15 165 470.91 €
Résultats définitifs	/	1 004 974.79 €

- Le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat 2021 du budget principal, comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 1 296 416.38 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 342 095.67 €

Soit un résultat à affecter : **1 638 512.05 €**

* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2022) hors restes à réaliser : **79 786.35 €**

* Solde des restes à réaliser en investissement : **- 553 750.91 €**

* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2022) : **633 537.26 €**

Et de décider, d'affecter une somme de **1 004 974.79 €** à la ligne 002 du BP 2022.

- Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : (part communale + part départementale) : **62.26%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

-Le Conseil, à l'unanimité approuve la mise à jour de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de rénovation énergétique de l'école Marcel Pagnol et l'exécution de l'AP/CP.

-Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à la mise en place d'une autorisation de programme et crédits de paiement 2022 pour l'opération de réhabilitation et d'extension du COSEC.

- Le Conseil, avec 26 voix pour et 3 abstentions. (Mme VADOT, M. JOUANNEAU, Mme WASIAK), a approuvé le budget primitif de l'année 2022 qui s'équilibre comme suit, pour le budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 546 774,79 €

Dépenses et recettes d'investissement : 6 069 760,75 €

- Le Conseil prend acte de l'état annuel des indemnités versées aux conseillers municipaux en 2021.
- Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'attribution des subventions 2022 aux associations et au C.C.A.S (montant alloué au CCAS : 275 000 €). M. Yvonnick TERRIEN ne prend pas part au débat et au vote en raison de sa fonction de président de l'OMS.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative aux avenants aux lots n° 4, 7, 8, 13 et 14 pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Marcel Pagnol.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative à la demande de subvention au titre du BE 2030 au SIEML pour le projet de rénovation thermique et énergétique du complexe sportif Pierre de Coubertin.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative à la demande de subvention au titre de l'aide aux communes au Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour le projet de rénovation et aménagements du complexe sportif Pierre de Coubertin.
- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à la présentation du projet d'exploitation distante d'images de vidéo protection de la gendarmerie et la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération concernant la convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rue Pasteur.
- Le Conseil, prend acte de la présentation du rapport 2020/2021 Développement Durable de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole.
- Le Conseil, prend acte de la présentation du rapport 2020 de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole en ce qui concerne le prix et la qualité des services eau potable et assainissement des eaux usées.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative à la convention avec ENEDIS et le SIEML pour la réalisation d'une fresque sur le transformateur situé à proximité du collège.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative à la désignation d'un représentant à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative au renouvellement de l'engagement de la commune par le mode Système de Dépôt de Fichier intégré (SDIF) pour la transmission des bulletins d'Etat-civil à l'INSEE.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Montreuil-Juigné.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la délibération relative à la modification du tableau des effectifs du personnel municipal.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ le 23 mars 2022.

**Le Maire,
Benoît COCHET**

